

SECOURISME – Formation PSC1 + RIFA

Les convocations et les communications étant envoyées par mail, merci d'inscrire votre adresse de façon lisible

CANDIDAT

Prénom/Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Né (e) le : à :Dépt :n° dépt :

Email : @.....

Tél. : Nationalité :

Niveau de plongeur : Délivré le :

Nom du Club :

N° du Club : Licence N° :

Fait à : le :

Signature :

Calendrier de la formation – cochez les dates choisies & le (ou les) RIFA souhaité(s)

PSC1	<input type="checkbox"/> 06 février 2021	<input type="checkbox"/> 06 mars 2021	<input type="checkbox"/> 27 mars 2021
RIFAS	<input type="checkbox"/> 07 février 2021(9-12h)	<input type="checkbox"/> 07 mars 2021 (9-12h)	<input type="checkbox"/> 28 mars 2020 (9-12h)

RIFAP (plongée) - RIFAA (apnée)- RIFANAP (nage avec palmes)

Cours le samedi de 9h00 à 18h00 dans les locaux du Codep Paris (151 rue Léon-Maurice Nordmann 75013 Paris)

Séances en fosse le dimanche de 9h à 12h – Apporter PMT et pièce de 1€
Fosse d'Antony – centre Aquatique Pajeaud – 104 rue Adolphe Pajeaud – 92160 Antony-
RER B les Baconnets ou Fontaine-Michalon

(1) N'oubliez pas que votre club doit être à jour de sa cotisation 2020 - 2021 au Codep Paris pour pouvoir présenter ce candidat à cette formation

PIECES A JOINDRE A VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

- Photocopie de la licence FFESSM 2020 ou 2021 (la licence 2021 sera exigée au moment de la formation)
- Chèque de **80 euros** à l'ordre de **FFESSM - Codep Paris**
- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique ou à l'apnée de moins de 1 an

Si vous cochez 2 compétences (RIFAP + RIFAA par exemple), vous devez ajouter le coût de la 2^{ème} carte (12 €) et 24 € si vous retenez les 3 compétences (RIFAP + RIFAA + RIFANAP)

Les originaux vous seront demandés au démarrage de la formation.

Le dossier et le chèque sont à retourner à

Daniel Splingart
11 rue Léo Lagrange
94270 le Kremlin Bicêtre

Contact : Daniel Splingart, secourisme@plongee.paris

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 15 jours calendaires avant le démarrage de la session, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé. Le Codep Paris se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous en serez alors avisé par mail au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation et votre dossier vous sera retourné ou conservé, à votre demande, pour une session ultérieure.